

**DECLARATION LIMINAIRE DE SEM MAMADOU  
HENRI KONATE, AMBASSADEUR REPRESENTANT  
PERMANENT DU MALI A GENEVE, A L'OCCASION  
DE LA PRESENTATION DU RAPPORT INITIAL DU  
MALI SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE  
INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS  
ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.**

**GENEVE, 26 SEPTEMBRE 2018**

- **Madame la Présidente ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres du Comité ;**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des organisations de la société civile ;**
- **Mesdames et Messieurs.**

Permettez-moi tout d'abord, d'adresser les félicitations de la délégation du Mali aux membres du Comité pour leur élection et pour tout le travail abattu, notamment, les dispositions prises dans le cadre de la préparation et de l'organisation de la présente session.

- **Madame, la Présidente,**

Le retard accusé par le Mali dans la soumission de son rapport initial s'explique essentiellement par les difficultés rencontrées au plan national dans la collecte des informations devant y figurer. Aussi, la crise sécuritaire et institutionnelle qu'a connue mon pays en 2012, a-t-elle contribué à ralentir davantage le processus d'élaboration de ce rapport.

C'est ce qui explique le fait que les informations qui y sont contenues ne concernent que la période allant de 1976 à 2012.

Cependant, je voudrais souligner que le processus d'élaboration du présent rapport a été le plus inclusif possible, avec la participation de l'ensemble des acteurs concernés, notamment, les organisations de la société civile et la Commission nationale des droits de l'homme.

Je voudrais ici réitérer nos remerciements à tous les partenaires qui ont contribué à sa réalisation.

- **Madame la Présidente ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres du Comité.**

Je voudrais porter à votre attention que ma délégation communiquera, au cours du processus d'examen du présent rapport, un additif, en vue d'actualiser les mesures prises par mon pays dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte.

En effet, les informations qui seront communiquées dans ce cadre font le point des progrès réalisés par le Mali, depuis 2012, dans la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), des difficultés rencontrées et des contraintes auxquelles il fait face, ainsi que des perspectives pour améliorer la situation.

Le rapport sous votre examen ainsi que les informations complémentaires qui seront communiquées font état des textes législatifs et réglementaires adoptés ainsi que des politiques, programmes et projets mis en œuvre en vue de donner effet aux dispositions du Pacte.

Cependant, la mise en œuvre du Pacte a été sérieusement affectée par **la crise socioéconomique et politique de 2012 que le Mali a connue.**

En effet, la crise multidimensionnelle de 2012 a impacté négativement l'économie malienne avec un taux de croissance négatif alors qu'il était initialement prévu une hausse de 5,6%.

La promotion et la protection des droits de l'homme, en général et en particulier, les droits économiques, sociaux et culturels ont toujours figuré au centre des préoccupations du Mali.

**Ainsi s'agissant des politiques et stratégies de développement,** de son indépendance à nos jours, le Mali a connu trois grandes orientations relatives aux politiques et stratégies de développement : la politique des plans sous les première et deuxième Républiques, la politique d'ajustement structurel sous la deuxième République et la politique de réduction de la pauvreté sous la troisième République.

Cependant, les échecs des différents plans et politiques d'ajustement structurel ont amené le Mali à élaborer de 1996 à 1999 une étude nationale prospective, afin de recueillir les souhaits des maliens en matière économique et social à l'horizon 2025. Les orientations stratégiques données par cette étude prospective sont le fil conducteur des politiques économiques et sociales à long, moyen et court termes, notamment les Objectifs du Millénaire pour le Développement, les Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté (CSLP 2002-2006, CSCR 2007-2011 et 2012-2017).

Le Gouvernement du Mali a élaboré, selon un processus inclusif un **Programme d'actions** 2013-2018 qui s'articule autour de six (6) axes :

- la mise en place d'institutions fortes et crédibles ;
- la restauration de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national ;
- la mise en œuvre d'une politique active de réconciliation nationale ;
- la reconstruction de l'école malienne ;
- la construction d'une économie émergente ;
- la mise en œuvre d'une politique active de développement social.

Dans le cadre de ce Programme d'actions gouvernemental, il a été élaboré un nouveau document unique de référence des politiques et stratégies de développement, issu de la relecture du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2012-2017).

Malgré une conjoncture internationale difficile suite aux crises financières, alimentaires et énergétiques des années 2008 et 2009, le Mali a enregistré de 2007 à 2011 des progrès importants au triple plan politique, social et économique. La stabilité politique et sociale et les progrès en matière de respect des droits de l'Homme ont favorisé la

mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté et des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

L'économie malienne reste néanmoins fortement tributaire des aléas climatiques, en raison du poids du secteur primaire dont l'agriculture est la branche la plus importante.

Le nouveau document appelé **Cadre pour la Relance Economique et le Développement Durable** (CREDD) qui porte sur la période 2016-2018, a été adopté le 27 avril 2016. Il assure, d'une part, la continuité avec le Plan pour la Relance Durable du Mali (PRED 2013-2014) et d'autre part, le lien avec la Conférence de Paris du 22 octobre 2015 sur la « Relance Economique et le Développement Durable du Mali » et les Objectifs de Développement Durable (ODD). Il est le cadre unique de référence pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des différentes politiques et stratégies de développement, tant au niveau national que sectoriel. De ce fait, il est comme le CSCR, l'instrument d'opérationnalisation de l'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025.

La Mission du CREDD 2016-2018 est « **de servir pour toutes les parties prenantes, de cadre intégrateur des politiques sectorielles et des stratégies régionales et locales** ».

L'objectif global du CREDD 2016-2018 est de « **promouvoir un développement inclusif et durable afin de réduire la pauvreté et les inégalités dans un Mali uni et apaisé, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030** ».

**Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement,** il ressort des rapports de mise en œuvre du CREDD qu'en 2017, la croissance du PIB réel s'établit à 5,3% contre 5,8% en 2016 et 6% en 2015. Le taux de croissance économique de 2017 se situe en deçà de la prévision du CREDD de 1,2 point de pourcentage. Le ralentissement de la croissance est principalement dû à une décélération de la croissance du secteur agricole, essentiellement expliquée par une pluviométrie moins favorable qu'en 2016 et un ralentissement des activités du secteur tertiaire. En revanche, après deux années difficiles dans l'industrie agroalimentaire, la croissance du secteur secondaire redémarre.

En perspective, en 2018, le taux de croissance du PIB est projeté à 6,8% reflétant une décélération des activités d'administration publique et des services aux entreprises couplée à un resserrement des conditions de financement.

Aussi, le Gouvernement du Mali inscrit-il résolument ses efforts dans le cadre de la Vision panafricaine du développement à long terme du continent, adoptée en janvier 2015 par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine dans le Document cadre de l'Agenda 2063.

- **Madame la Présidente ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres du Comité,**

### **Dans le domaine de la protection sociale**

Au Mali, le dispositif de sécurité sociale comprend plusieurs régimes dont la gestion est assurée par différentes institutions.

Longtemps caractérisé par l'absence de couverture maladie pour la majeure partie de la population, ce dispositif s'est considérablement amélioré avec l'institution en 2009 du Régime d'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et du Régime d'Assistance Médicale (RAMED) au profit des indigents.

**En perspective**, un projet de loi portant institution du Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU) a été élaboré par le Gouvernement et attend d'être adopté.

Par ailleurs, il convient de noter la mise en place d'un dispositif de protection sociale du monde agricole et du secteur informel dont la feuille de route a été validée.

En dépit de ces avancées, des difficultés et contraintes dans ce domaine demeurent et concernent, entre autres, l'insuffisance de couverture géographique des institutions de sécurité sociale ; la faible maîtrise de la population cible des régimes de sécurité sociale ; l'absence de régime spécifiques de sécurité sociale pour les populations du secteur rural et informel ; la faible couverture des populations vulnérables par les dispositifs d'aide sociale ; les



difficultés liées à la coordination des différents régimes malgré la mise en place du Conseil d'Orientation Stratégique de la Protection Sociale.

### **En matière de droit au logement**

Le programme de logement social mis en place par le Gouvernement en 2004 se poursuit. L'objectif de ce programme est de mettre à la disposition des populations à revenu modeste des logements décents à moindre coût. Ainsi, de **2004 à 2015 huit mille cinq cent trente-cinq (8 535) logements sociaux ont été réalisés et mis à la disposition des populations à faible revenu.**

Un programme de **12 566 unités de logements** sociaux est en cours de réalisation.

### **Dans le domaine de l'éducation et de la culture**

Il convient de noter que si des progrès importants ont été enregistrés à la fin des années 90 dans le domaine de l'éducation, à travers la mise en œuvre du Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) de 1998 à 2008, la crise sécuritaire que connaît le nord du pays a sérieusement affecté les bons résultats obtenus dans cette partie du Mali.

En effet, depuis plusieurs années, de nombreux enfants du nord et, plus récemment, du centre du pays n'ont pas accès à l'école en raison de l'insécurité qui y sévit. Pour faire face à cette situation, le Gouvernement a pris des mesures pour assurer le transfert des enfants de certaines localités de ces régions vers d'autres écoles. D'autres

mesures ont été prises en vue de renforcer la sécurité conformément aux lignes directrices des Nations Unies pour la protection des écoles et universités durant les conflits armés.

Par ailleurs, s'agissant de la protection des droits culturels, le Mali a obtenu la condamnation d'un individu, coauteur de la destruction des lieux saints et des biens culturels, ainsi que le transfert d'un autre, qui est soupçonné d'avoir joué un rôle de premier plan dans la commission des crimes et la persécution religieuse et sexiste infligée par les groupes armés à la population civile de Tombouctou.

**La participation à la vie culturelle** figure en bonne place dans le politique de développement économique, social et culturel du gouvernement.

En effet, la prescription dans le préambule de la Constitution de la défense de la diversité culturelle et linguistique de la communauté nationale et la protection du patrimoine culturel s'est accompagnée par une politique volontariste de promotion culturelle du gouvernement.

La création du Programme d'appui et de valorisation des initiatives artistiques et culturelles (PAVIA) et du Programme de soutien aux initiatives culturelles, avec l'appui des partenaires, a favorisé l'enracinement du secteur culturel dans une dynamique de développement économique et social.

**En ce qui concerne la protection des droits de la Femme et de l'Enfant**, le gouvernement a intensifié ses efforts pour éradiquer les

mutilations génitales faites aux femmes (MGF/Excision) à travers le Programme national de lutte contre l'excision (PNLE) qui a permis de prendre en charge plus de 1080 cas de complication due à l'excision et l'abandon de la pratique par plus de 8000 exciseuses dans près de 1200 villages avec l'accompagnement des leaders religieux. En outre le Gouvernement a intensifié la campagne de sensibilisation publique contre les mutilations génitales féminines notamment par la célébration des journées internationales de lutte contre l'excision (le 6 février) et les violences faites aux femmes et aux filles (le 25 novembre), ainsi que la mise en œuvre des seize (16) jours d'activisme contre les violences faites aux filles et aux femmes.

Dans la perspective de la promulgation d'une législation interdisant toutes les formes de pratique traditionnelle de mutilation génitale féminine conformément aux recommandations faites par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le Comité des Droits de l'Enfant, le Gouvernement a entrepris la relecture du code pénal pour y intégrer des dispositions réprimant la violence contre les femmes. Il a, par ailleurs, initié la Décision n°2017-002/MPFEF/SG du 24 janvier 2017 portant création du comité national de suivi du processus d'adoption du projet de loi contre les violences basées sur le genre y compris l'excision et à l'élaboration d'une feuille de route nationale pour l'adoption d'un projet de loi contre les violences basées sur le genre y compris l'excision.

Le Gouvernement a continué à mettre en œuvre des mesures visant à protéger les droits des femmes à travers l'exécution du plan d'action de la politique nationale Genre, l'opérationnalisation du Secrétariat Permanent de la Politique Nationale du Genre (PNG) afin que les droits des femmes soient pleinement respectés.

En ce qui concerne la participation de la femme à la gestion des affaires publiques, des progrès importants ont été enregistrés, également, à travers l'adoption de la loi n°2015-052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives. Les efforts du Gouvernement ont permis aussi l'élaboration du Plan national de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies qui a pour objet de lutter contre les violences basées sur le genre en période de conflits, de renforcer la participation des femmes à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, de promouvoir l'égalité de traitement et la non-discrimination à l'égard des femmes.

Le Gouvernement a également réalisé des progrès importants dans le domaine des droits de l'enfant avec l'adoption en Conseil des Ministres du document de politique nationale de protection de la famille et son plan d'actions pour la période 2016-2020 et des lignes directrices de gestion et de protection des enfants à risque ou vivant dans des situations graves d'abus, de violences, d'exploitation ou de négligence.

En 2016, la Loi n°2016-058 du 27 décembre 2016 instituant le statut de pupille de la République du Mali a été adoptée. La relecture de l'Ordonnance n°02-062/P-RM du 5 juin 2002 portant code de protection de l'enfant est en cours.

Le Gouvernement a pris les mesures nécessaires pour protéger les droits des enfants, prévenir le recrutement d'enfants soldats par les parties au conflit et établir des mécanismes pour la réinsertion des enfants démobilisés en adoptant le 28 janvier 2013 une circulaire interministérielle précisant que les enfants associés aux forces et aux groupes armés qui avaient été capturés ou s'étaient échappés devaient être considérés comme des victimes et être traités en conséquence.

Le Gouvernement a poursuivi et accentué ses efforts pour éliminer le travail des enfants dans le cadre du programme national de lutte contre le travail des enfants à travers la vulgarisation des textes interdisant le travail des enfants. Par ailleurs, il a consenti des efforts importants pour améliorer l'accès des enfants aux soins de santé et à l'éducation en leur garantissant un accès approprié à ces services à travers le 3<sup>ème</sup> Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social pour la période 2014-2023 et le Programme d'investissement du secteur de l'Education (PISE).

**Concernant la situation spécifique des Régions du Nord du Mali,** il convient de souligner qu'en soutien aux mesures de stabilisation, le Gouvernement avec l'accompagnement des partenaires au développement a élaboré dans le domaine du respect des droits

économiques, sociaux et culturels, le Programme d'urgence pour la relance du développement des régions du Nord et le Programme de reconstruction et de relance économique, dont la mise en œuvre se poursuit.

- **Madame la Présidente ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres du Comité ;**

Nonobstant les efforts déployés par le Mali ainsi que les avancées réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du pacte, des défis importants demeurent toujours et doivent impérativement être relevés, en vue d'un mieux-être de l'ensemble de la population malienne. Tel est l'objectif visé par le Programme d'urgence sociale du Président de la République, Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA.

Pour conclure, je réaffirme ici l'engagement du Gouvernement du Mali à mettre à œuvre les dispositions du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

**Je vous remercie de votre bien aimable attention.**